BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit BELEAF® 50 SG INSECTICIDE

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000163

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #29796

<u>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</u>

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation occulaire : Catégorie 2A

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peu-

vent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com-	No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
Flonicamid	Flonicamid	158062-67-0	50
Sodium alkyl naphtha-	Sodium alkyl	68425-94-5	
lene sulfonate	naphthalene		>= 1 - < 5
	sulfonate		

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver avec de l'eau et du savon.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Protection pour les secouristes

Provoque une sévère irritation des yeux.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Produits de combustion dan-

gereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de

vapeurs toxiques et irritantes.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Utiliser un équipement de protection personnelle. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018
1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Ramasser et transférer dans des contenants correctement

étiquetés sans créer de poussière.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : Gants de protection

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec

des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les poussières.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : solide

Forme : granules

Couleur : brun

Odeur : ammoniacale

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 8.3 (22 °C)

Point/intervalle de fusion : 157.5 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 300 °C

Taux d'évaporation : Sans objet

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Auto-allumage : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.543 g/cm3

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

insoluble

Solvant: Méthanol

insoluble

Solvant: hexane

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 0.3 (29.8 °C)

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Sans objet

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Tension superficielle : Sans objet

poids moléculaire : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Éviter la formation de poussière.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.36 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après une inhalation à court terme.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après un seul contact avec la peau.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

Résultat : Irritation des yeux Évaluation : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cobaye

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Type d'essai: Test du micronoyau

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Une légère augmentation de l'incidence des tumeurs a été

observée chez une espèce, mais pas chez les autres espèces

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, femelle

Résultat: équivoque

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Organes cibles : Organes respiratoires

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

Composants:

Flonicamid:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Flonicamid:

Espèce : Souris, mâle

NOAEL : 15.3 mg/kg p.c./jour LOAEL : 153.9 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 day

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Organes cibles : Foie

Remarques : Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 60 mg/kg p.c./jour LOAEL : 119.4 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 day

Méthode : OPPTS 870.3100

Organes cibles : Reins

Remarques : Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Espèce : Chien, mâle et femelle NOAEL : 20 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 day

Méthode : Directives du test 409 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Effets neurologiques

Composants:

Flonicamid:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 141.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 126.13 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

194.13 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

(Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.04487 mg/kg

Durée d'exposition: 24 h

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.03186 mg/kg

Durée d'exposition: 48 h

DL50 (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 1,055.9 mg/kg

Composants:

Flonicamid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): >

120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (algues): > 119 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna sp. (Lentille)): > 119 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018 1.11

Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Poissons): 10 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Crustacés): 3.1 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (vers): > 1,000 mg/kg

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg

CL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,000 mg/kg

Remarques: Diététique

CL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,000 mg/kg

Remarques: Diététique

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1,591 - 2,621

mg/kg

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018 1.11

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Persistance et dégradabilité

Composants:

Flonicamid:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau Remarques: résistant à l'hydrolyse

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

Flonicamid:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 0.3

Mobilité dans le sol

Composants:

Flonicamid:

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Mobile dans les sols

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

Flonicamid

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018 1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI: Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELEAF® 50 SG INSECTICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10/25/2018
1.11 10/13/2023 50000163 Date de la première parution: 10/25/2018

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique